Stellantis réaffirme ses engagements en Italie à travers le projet d’usine de batteries d’Automotive Cells Company (ACC)

* ACC prévoit de construire un troisième site de production au sein de l’usine Stellantis de Termoli, en Italie
* Les partenaires souhaitent accélérer le développement d’ACC pour atteindre une capacité d’au moins 120 gigawatt-heure (GWh) de production de cellules d’ici 2030

AMSTERDAM, le 23 mars 2022 – Avec ses partenaires, Stellantis soutient le plan de développement d’Automotive Cells Company (ACC) visant à transformer l’usine de Stellantis située à Termoli, en Italie, en un nouveau site de production de batteries, et finalise l’accord intégrant Mercedes-Benz comme nouveau partenaire à parts égales de la société avec TotalEnergies/Saft et Stellantis.

Les partenaires se sont également engagés à augmenter la capacité industrielle d’ACC pour atteindre au moins 120 GWh d’ici 2030, tout en renforçant le développement et la production de la prochaine génération de modules et cellules de batteries haute performance.

« Nous remercions chacune des personnes impliquées dans cet investissement, qui assurera l’avenir de la communauté de Termoli », déclare Carlos Tavares, CEO de Stellantis. « La transformation de l’usine existante - pour aider à bâtir un avenir plus durable - va positionner ACC comme le leader européen de la production de batteries et permet de réaffirmer, grâce au soutien du ministère du Développement Economique, le rôle de l’Italie aux côtés de Stellantis pour transformer notre entreprise en tech company de mobilité durable. »

Dans le cadre de son Plan Stratégique [Dare Forward 2030](https://www.stellantis.com/en/investors/events/strategic-plan), Stellantis a annoncé vouloir vendre 5 millions de voitures électriques (BEV) par an dans le monde d’ici 2030 (100 % des ventes de véhicules particuliers en Europe et 50 % des ventes de véhicules particuliers et de picks up aux États-Unis). Stellantis compte également augmenter de 140 GWh sa capacité d’approvisionnement en batteries pour atteindre environ 400 GWh, avec cinq gigafactories prévues et des contrats d’approvisionnement complémentaires.

Automotive Cells Company a été fondée en août 2020 par Stellantis et TotalEnergies/Saft.

La transaction est soumise aux conditions habituelles de closing, incluant les autorisations réglementaires.

# # #

**À propos de Stellantis**

*Stellantis N.V. (NYSE / MTA / Euronext Paris : STLA) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys : emblématiques et chargées d’histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité, nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande tech company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l’ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus,* [*www.stellantis.com/fr*](file:///C%3A%5CUsers%5CU035310%5CAppData%5CLocal%5CMicrosoft%5CWindows%5CINetCache%5CContent.Outlook%5CJ2VLJNE9%5Cwww.stellantis.com%5Cfr)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [@Stellantis](https://twitter.com/StellantisFR) | [Stellantis](https://www.facebook.com/Stellantis) | [Stellantis](https://www.linkedin.com/company/Stellantis) | [Stellantis](https://www.youtube.com/channel/UCykdC3ouJllVwfJ_bquHgJQ) |

|  |
| --- |
| Pour plus d’informations, merci de contacter :Fernão SILVEIRA +31 6 43 25 43 41 – fernao.silveira@stellantis.comValérie GILLOT +33 6 83 92 92 96 – valerie.gillot@stellantis.comNathalie ROUSSEL + 33 6 87 77 41 82 – nathalie.roussel@stellantis.comcommunications@stellantis.com[www.stellantis.com/fr](http://www.stellantis.com/fr) |

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

*Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales et produits, les bénéfices escomptés suite à la collaboration proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, les dates prévues pour les lancements produits et d’autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s’attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d’autres termes similaires. Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures. Elles reposent au contraire sur l’état actuel des connaissances des parties ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d’événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d’exister à l’avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.*

*Plusieurs facteurs pourraient entraîner un gros écart entre les résultats réels et ceux anticipés dans la présente, et notamment : les incertitudes relatives à la réalisation des bénéfices de la collaboration proposée évoquée dans le présent document ainsi que les délais s’y rapportant ; le respect des conditions préalables à la finalisation des transactions proposées dans les délais impartis; le risque que les activités des parties soient impactées défavorablement pendant la durée d’exécution de la collaboration proposée ; la capacité de Stellantis à intégrer avec succès les offres d’Amazon et d’AWS ; la perturbation des activités; la capacité à retenir et embaucher des collaborateurs essentiels et à maintenir les relations avec les clients, fournisseurs et autres prestataires en affaires avec les Sociétés ; l’impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à réussir le lancement de nouveaux produits et à maintenir le volume de véhicules expédiés ; des changements au niveau des marchés financiers internationaux, de l’environnement économique global et de la demande en produits automobiles qui varie en fonction de la conjoncture ; des changements dans les conditions économiques et politiques locales, des changements dans la politique commerciale et l’imposition de tarifs mondiaux ou régionaux ou ciblant spécifiquement le secteur automobile, l’entrée en vigueur de réformes fiscales ou d’autres changements impactant les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l’échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits attractifs et innovants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules équipés de technologies de pointe comme l’électrification avancée, la connectivité ou la conduite autonome ; différents types de réclamations, poursuites, enquêtes gouvernementales et autres événements imprévus, y compris des plaintes concernant la fiabilité du produit et sa garantie, et des plaintes, enquêtes et poursuites liées à l’environnement ; des dépenses opérationnelles importantes en lien avec le respect des règlementations environnementales, sanitaires et de sécurité ; la vive concurrence marquant le secteur automobile, susceptible d’augmenter en raison de la fusion ; l’exposition à des insuffisances dans le financement des régimes de prévoyance définis par Stellantis ; la capacité de fournir ou faciliter l’accès à des financements adéquats pour les concessionnaires et les clients particuliers, et les risques associés à l’implantation et aux opérations des établissements financiers ; la capacité d’obtention d’un financement pour mettre en œuvre les plans de développement de Stellantis et améliorer ses activités, situation financière et résultats opérationnels ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité significative compromettant les systèmes informatiques ou les systèmes de contrôle électronique équipant les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à atteindre les bénéfices escomptés suite aux accords de joint-venture ; les perturbations découlant d’une instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés aux relations de Stellantis avec ses employés, concessionnaires et fournisseurs ; une augmentation des coûts, une rupture d’approvisionnement ou une pénurie de matières premières, pièces, composants et systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement de relations avec la main d’œuvre et les partenaires sociaux, et l’évolution des lois applicables en matière de travail ; la fluctuation des taux de change, la modification des taux d’intérêt, les risques de crédit et autres risques liés au marché ; une instabilité politique ou sociale ; un séisme ou une autre catastrophe naturelle, et d’autres risques et incertitudes.*

*Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis et Amazon ne prennent aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant les sociétés et leurs activités, y compris les facteurs susceptibles d'impacter de manière significative leurs résultats financiers, sont incluses dans leurs rapports et dossiers respectifs déposés auprès de l’U.S. Securities and Exchange Commission et, concernant Stellantis, auprès de l'AFM.*